

Le Maire de la Commune de Neuvecelle, Haute-Savoie,

- Vu le Code de la Route ;
- Vu le Code de la Voirie Routière ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la demande formulée par l'entreprise **SAE DAZZA ET CIE** – M. Davy CRUZ-MERMY – Pont de Dranse – Amphion Les Bains – 74506 EVIAN LES BAINS, concernant des travaux de réfection des réseaux pour le compte de la société EVIAN RESORT – Grange au Lac;
- Considérant qu'il convient d'exécuter ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité, tant pour les usagers que pour l'entreprise ;
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement la circulation de tous les véhicules pour la sécurité des usagers sur l'Avenue des Mélèzes;

## ARRETE

**Art. 1 – Du Mercredi 18 janvier 2023 au Mercredi 25 Janvier 2023 inclus**, la circulation de tous les véhicules sera réglementée sur l'Avenue des Mélèzes; **de l'intersection avec le Chemin du Nant d'Enfer à l'intersection avec le Chemin de Chez Constantin**. La vitesse sera limitée à 30 kilomètres par heure et le dépassement sera interdit au droit du chantier. **La circulation sera alternée feux tricolores** et la signalisation s'effectuera aux moyens de barrières et panneaux.

**Art. 2** -. La signalisation réglementaire du chantier et l'affichage de l'arrêté seront mis en place par l'entreprise la SAE DAZZA ET CIE.

**Art. 3** - Les dispositions du présent arrêté entreront en vigueur à la date de mise en place de la signalisation et du balisage correspondant à ces mesures.

**Art. 4** – Toute transgression au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

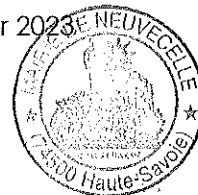
**Art. 5** - Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Madame la Commissaire de Police, CSP du Léman,
- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Police Municipale d'Evian-les-Bains,
- Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques d'Evian.
- Monsieur le Directeur des Services Techniques de la CCPEVA,
- Monsieur le Responsable d'exploitation STAT,
- Le pétitionnaire.

Neuvecelle, le 17 janvier 2023

Nadine WENDLING,

Maire de Neuvecelle



**ARRETE n° 2023-07:**

**Circulation alternée par feux tricolores**

**Avenue des Mélèzes – Travaux de réfection des réseaux pour le compte de l'Evian Resort.**